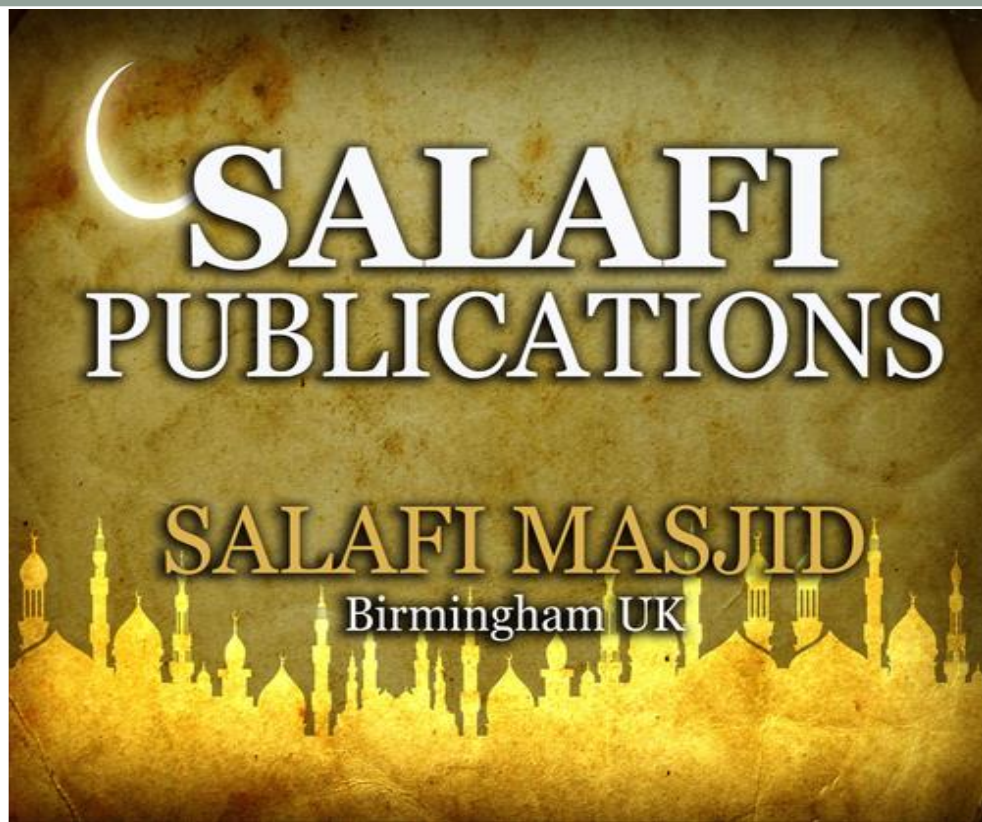


2013

*Ne dénigrez pas les Gens de la Sounnah! (1)*



*Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân*

*[www.spfbirmingham.com](http://www.spfbirmingham.com)*

*12/24/2013*

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Index des points traités dans cet article :

- Les grands imams de la Sounnah n'ont pas déclaré ceux qui ont divergé avec eux dans les affaires où l'effort d'interprétation (ijtihad) est permis comme étant des égarés et n'ont pas forcé les autres à suivre leurs propres avis juridiques
- Pourquoi une personne divergerait-elle avec une autre au sujet d'une position de l'ordre de l'effort d'interprétation authentique ?
- Se tenir fermement à une position de l'ordre de l'effort d'interprétation est permis mais dénigrer quiconque se tiendrait à la position contraire n'est pas correct !
- Les savants ont divergé depuis les premiers temps, même les Compagnons mais ils étaient unis dans les fondements : les ousoul et la croyance (aqidah)

- L'étudiant en sciences islamiques, celui qui en a la capacité se doit de chercher la vérité lorsque les savants divergent !
  - L'étudiant en sciences islamiques ne précède pas les savants et préfère les avis des savants à son propre avis. Et préférence est donnée aux savants les plus âgés.
  - La différence entre les réfutations des Gens de la Sounnah à l'encontre des Gens de la Sounnah et les réfutations des Gens de la Sounnah à l'encontre des gens des innovations (religieuses)
- 1) Les grands imams de la Sounnah n'ont pas déclaré ceux qui ont divergé avec eux dans les affaires où l'effort d'interprétation (ijtihâd) est permis comme étant des égarés et n'ont pas forcé les autres à suivre leurs propres avis juridiques :

Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

"Et il n'y a personne parmi les imams qui n'ait pas des paroles et des actions qui ne doivent pas être suivies et en même temps il ne doit pas être dénigré ni rabaissé en raison d'elles (les paroles et actions qui ne doivent pas être suivies)".

Fin de citation.

Les grands imams de cette époque tels Cheikh Al-Islâm Ibn Bâz et l'imam Al-Albânî et le Faqîh et très savant Cheikh Al-'Othaymîn – qu'Allah leur fasse miséricorde à tous– ne voyaient pas que les affaires de l'ordre de l'effort d'interprétation soient des affaires utilisées pour déclarer d'autres musulmans comme étant des pervers (fâsiqoun) ou des

innovateurs (moubtadi'ah) ou des sectaires (hizbiyyoun) si les uns divergent avec d'autres à leurs sujets.

Ils ne considéraient pas les affaires de l'ordre de l'effort d'interprétation permis comme des affaires qui causent de la haine et de l'inimitié entre eux.

Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

"Et il n'y a personne parmi les imams qui n'ait pas des paroles et des actions qui ne doivent pas être suivies et en même temps il ne doit pas être dénigré ni rabaissé en raison d'elles (des paroles et actions qui ne doivent pas être suivies). Quant à ces paroles et ces actions, elles ne sont pas connues comme étant catégoriquement ou absolument en contradiction avec le Coran et la Sounnah mais au contraire ce sont des affaires de l'ordre de l'effort d'interprétation au sujet desquelles il y a divergence entre les gens de science et de Foi. Il est donc même possible que ces affaires soient des affaires qui sont catégoriques (qat'iyyah) pour quelqu'un à qui Allah a rendu la vérité claire (car la vérité est unique), **cependant il ne lui est pas permis de forcer autrui quant à ce qui lui paraît clair à lui mais pas clair à eux**".

Fin de citation.

Majmou' Al-Fatâwâ v.10 p.383-384.

Et ceci est bien sûr relatif aux savants : qu'au sujet d'un point parmi les affaires de l'ordre de l'effort d'interprétation deux savants (ou plus) peuvent avoir des positions contraires alors que chacun d'entre eux

considère sa preuve comme étant catégorique dans l'argumentatif de sa position mais tous sont unis dans les fondements et les principes de l'Islam au sujet desquels les pieux prédécesseurs de cette communauté étaient unanimes.

Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

"Sache que le signe distinctif des gens de l'innovation (religieuse) est l'abandon de la voie des pieux prédécesseurs et c'est pour cela que l'imam Ahmad a dit dans son épître<sup>1</sup> rapportée de lui par 'Abdous bin Mâlik : "Les fondements de la Sounnah sont chez nous (les Gens de la Sounnah) de s'attacher à ce sur quoi étaient les Compagnons du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ".

Fin de citation.

Majmou' Al-Fatâwâ v.4 p.155.

Malheureusement ceux qui sont nouveaux dans la Salafiyyah à notre époque et n'ont pas compris les fondements de ce prêche béni, ou prétendent avoir de la science à ce sujet mais sont en réalité ignorants à ce sujet sont satisfaits avec peu de science et sont guidés par le suivi aveugle et le zèle et donc ratent ces pierres précieuses de bénéfiques.

Tu les trouves forcer autrui dans les affaires les plus simples de divergence dans l'effort d'interprétation (dans les affaires du fiqh) appelant les gens à soit prendre leur avis ou l'avis de leur cheikh soit ils

---

<sup>1</sup> N.d.t : Les Fondements de la Sounnah de l'imam Ahmad ibn Hanbal.

mettent en garde publiquement et ouvertement contre eux et appellent à les boycotter !

Il se peut que quelqu'un soit même d'accord avec eux au sujet de la position qu'ils ont mais ils vont tout de même le déclarer comme étant un égaré jusqu'à ce qu'il fasse l'alliance et le désaveu (al-walâ~ wal-barâ~) en se basant là-dessus comme eux le font.

Tant que celui qui a divergé avec eux n'est pas d'accord avec eux et ne fait pas l'alliance et le désaveu sur leurs avis, ils vont prétendre qu'il a abandonné le fondement islamique d'ordonner le bien et de réprouber le mal.

Cette jeune "avant-garde" du prêche (ils se voient comme tels !) n'ont presque rien compris à ces principes.

La raison est qu'ils n'ont pas réellement étudié, ils n'ont pas étudié avec un groupe de savants ni lu leurs avis, ils se restreignent à un ensemble d'avis et déclarent ceux qui s'opposent à eux comme s'étant opposé à la Religion et à la voie salafiyah déclarant les autres comme étant sur la voie de l'égarement.

Et tu vois qu'ils n'utilisent les avis d'autres savants que quand cela est en conformité avec leurs propres passions et en même temps qu'ils délaissent le fait que ces savants ne voient pas ces affaires comme étant des affaires qui nécessitent une séparation et une division au sein des Gens de la Sounnah.

2) Pourquoi une personne divergerait-elle avec une autre au sujet d'une position de l'ordre de l'effort d'interprétation authentique ?

- i. Il est possible qu'une position de divergence soit tenue par quelqu'un qui recherche la vérité- il comprend et accepte la position des savants qui ont pris cette position particulière et donc il ne suit pas de manière aveugle mais au contraire il a une science qu'il a obtenue donc même s'il est en erreur, il est cependant excusé car il a fait des efforts pour arriver à la vérité. Cette personne est quelqu'un qui cherche la vérité et donc si plus tard il voit un avis plus fort d'un autre savant qui le convint il se tourne alors vers cette position et cela fait partie de son excellence et cela était la voie et la méthodologie des pieux prédécesseurs. S'il s'oppose à un savant au sujet d'une affaire de l'ordre de l'effort d'interprétation mais est d'accord avec un autre en raison de ce qu'il voit comme preuves, il n'est alors pas considéré comme étant égaré ni dans sa méthodologie (manhaj) ni dans sa croyance. Le très savant Cheikh Moqbil Al-Wâdi'î –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit en toute conformité avec les grands imams qui l'ont précédé : "Quant à quand la personne sort de la voie des pieux prédécesseurs, c'est quand il tombe dans des innovations (religieuses) et donc il sort alors de la voie des pieux prédécesseurs- le soufisme ou le chiisme ou l'établissement des anniversaires ou accueillir les lois forgées ou en ayant une alliance restreinte (hizbiyyah) et donc une personne montre une alliance en accord avec son groupe (ou parti) et un désaveu en raison de



son groupe (ou parti)". Fin de citation. Touhfatou Al-Moujîb p.111. Donc comme les savants l'ont dit –à l'instar de Cheikh Al-Albânî– c'est lorsqu'une personne tombe dans l'innovation (religieuse), y appelle et pratique l'alliance et le désaveu en fonction de cette innovation (religieuse) qu'elle sort de la voie salafi.

- ii. Il est également possible qu'une personne soit sur la position d'un savant particulier non pas en raison d'une preuve ou d'une recherche de la vérité mais en raison du fait que l'avis juridique est en accord avec ses passions et les autres avis juridiques s'opposant à ses passions, dans ce cas il est en état de péché et devrait être conseillé de craindre Allah Le Très-Haut. Il est obligatoire d'adhérer à la vérité qu'elle soit en accord avec les passions de quelqu'un ou pas. Il ne peut pas utiliser l'argument que beaucoup de gens utilisent pour soutenir leurs passions prétendant que "les savants divergent". Mais au contraire la divergence d'opinion n'est une preuve pour personne pour continuer à suivre ses propres passions. Al-Hâfidh ibn 'Abdil-Barr –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit : "(Utiliser) la divergence d'opinions n'est une preuve pour personne parmi les gens de science parmi les juristes (fouqahâ) de cette communauté à l'exception faite de celui qui n'a aucun discernement et aucune science et aucune preuve pour sa parole". Fin de citation. Jâmi' bayân al-'ilm wa fadlih v.2 p.229. et Al-Khattâbi a aussi dit : "Et la divergence n'est pas une preuve mais de plus la Sounnah est une preuve qui incombe à ceux qui

divergent les uns avec les autres parmi les premières générations et les dernières générations". Fin de citation. A'lâm al-hadîth 3/2092.

- iii. Il est possible que quelqu'un soit ignorant et que donc il questionne les gens de science comme Allah a ordonné de faire dans Son Livre ou qu'il lise ou entende un avis juridique et que donc il y adhère et qu'il ne sache pas comment utiliser les preuves ou comment dériver les jugements (à partir des preuves). Celui-ci est aussi excusé s'il est en erreur mais lorsque la vérité lui arrive est qu'elle s'oppose à l'avis juridique originale sur laquelle il avait basé son action, il se tourne alors vers l'avis qui est soutenu par des preuves plus fortes. Donc celui-ci s'est acquitté ce qu'Allah lui a ordonné de faire (dans le verset dont la traduction du sens est) : "Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas".  
Sourate An-Nahl v.43.

- 3) Se tenir fermement à une position de l'ordre de l'effort d'interprétation est permis mais dénigrer quiconque se tiendrait à la position contraire n'est pas correct !

Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Quant à celui au sujet duquel il est connu que son effort d'interprétation est accepté, il n'est alors pas permis de le mentionner d'un point de vue de dénigrement ni de lui attribuer qu'il est en état de péché mais de plus il est obligatoire en raison de ce qu'il possède comme Foi et comme piété d'avoir une alliance avec lui et de l'aimer".

Fin de citation.

Certains savants tiennent des positions très fermes concernant les jugements qu'ils dérivent (à partir des textes). D'autres peuvent avoir des positions contraires. Cependant se tenir à une forte et ferme position de l'ordre de l'effort d'interprétation d'un savant basée sur sa compréhension des textes ne nécessite pas que ceux qui ont une autre position basée sur leur effort d'interprétation soient des déviants, ou des sectaires (hizbiyyoun) ou qu'ils soient en état de péché sauf si cette position est quelque chose au sujet duquel les pieux prédécesseurs ne permettraient pas la divergence.

Oui, un savant peut avoir l'avis avec preuve que l'effort d'interprétation d'un autre savant est erroné et incorrect mais il peut ne pas dire qu'il a quitté les rangs de la Salafiyyah !

Par exemple, les savants divergent au sujet d'al-itikâf (la retraite spirituelle) qui est que quelqu'un fasse une retraite dans une mosquée pendant un certain nombre de jours dans l'adoration d'Allah et c'est en général pendant le mois de Ramadan. Certains (savants) comme Cheikh Al-Albânî ont l'avis que cela ne peut être pratiqué que dans les trois mosquées : Al-Masjid Al-Harâm à la Mecque, Al-Masjid An-Nabawî à Médine et Al-Masjid Al-Aqsâ à Jérusalem et ils présentent leurs preuves.

Mais d'autres comme Cheikh Ibn Bâz et Cheikh Al-'Othaymîn et Cheikh Al-Fawzân ont l'avis que cela peut être pratiqué dans n'importe

quelle mosquée où la prière est établie en congrégation et ils présentent leurs preuves.

Aucun des deux groupes de savants n'a déclaré l'autre (groupe de savants) comme étant des innovateurs ou comme étant en état de péché en raison du fait qu'ils ne sont pas d'accord avec l'avis de l'autre groupe et aucun des deux groupes n'a accusé l'autre d'abandonner le fondement islamique d'ordonner le bien et de réprouber le mal (al-amr bil-ma'ruf wa an-nahy 'anil-munkar) ou d'être corrompus dans leur compréhension de l'alliance et du désaveu (al-walâ~ wal-barâ~) !

Un autre exemple est l'immense affaire de la prière : Celui qui abandonne la prière par fainéantise : est-il considéré comme étant un mécréant ?

De nouveau les savants ont différents avis : Ceux comme Cheikh Al-Albânî qu'il n'est pas un mécréant tant qu'il ne renie pas l'obligation de la prière mais il est considéré comme un pervers en état de péché, faible de Foi. Ceux qui divergent avec lui comme Cheikh Ibn Bâz et Cheikh Al-'Othaymîn etc. ont l'avis qu'un tel individu qui délaisse la prière par fainéantise même s'il n'en renie pas l'obligation est un mécréant.

Malgré cela aucun des deux groupes (de savants) n'a déclaré l'autre comme faisant partie des Khawârij ou des Mourji~ah ou comme étant des innovateurs.

Cela indique une grande compréhension des fondements de la Religion : que les pieux prédécesseurs et les savants qui ont suivi leur

voie connaissent ce au sujet duquel la divergence est admise et ce au sujet duquel la divergence n'est pas admise.

Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

"C'est pour cela qu'il est obligatoire de clarifier la situation de celui qui est en erreur dans le hadîth ou dans la narration et celui qui est en erreur dans son opinion de son avis juridique et celui qui est en erreur dans az-zouhd et dans ce qui concerne l'adoration.

C'est le cas même si celui qui commet l'erreur est un moujtahid qui a été trompé par son erreur et donc est récompensé pour son effort d'interprétation. Clarifier la parole et l'action qui sont établies par le Coran et la Sounnah est une obligation et cela est obligatoire même si son opposition a eu lieu dans la parole et l'action.

Quant à celui au sujet duquel il est connu que l'effort d'interprétation est admissible, il n'est alors pas permis de le mentionner d'un point de vue de dénigrement envers lui ni de lui attribuer qu'il est en état de péché car en effet Allah lui a pardonné son erreur mais de plus il est obligatoire en raison de ce qu'il possède comme piété et comme Foi d'avoir une alliance avec lui et de l'aimer et de s'acquitter de ce qu'Allah a rendu obligatoire quant à ses droits de le mentionner en bien et d'invoquer Allah pour lui et autres que cela (parmi ses droits)".

Fin de citation.

Majmou' Al-Fatâwâ v.28 p233-234.

Le point à remarquer ici est sa parole :

"Il n'est alors pas permis de le mentionner d'un point de vue de dénigrement envers lui ni de lui attribuer qu'il est en état de péché".

Donc si le savant fait un effort d'interprétation admissible même s'il est opposé par des savants qui ont des preuves "plus fortes" il n'est pas permis de le diffamer ni de l'insulter ni de le déshonorer ou de le déclarer sectaire (hizbî) ou innovateur.

En effet nous croyons que le savant est récompensé même dans son erreur et ce en accord avec le hadith du Prophète صلى الله عليه و سلم qui affirme que le moujtahid qui est correct dans son effort d'interprétation a deux récompenses alors que celui qui est en erreur dans son effort d'interprétation a une récompense.

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, dans le Chapitre sur Al-I'tisâm n°7532.

- 4) Les savants ont divergé depuis les premiers temps, même les Compagnons **mais ils étaient unis dans les fondements** : les ousoul et la croyance (aqîdah) :

Les savants divergent et ont divergé dès les premiers temps de l'islam, même les Compagnons et ceux qui ont suivi leur voie ont divergé **mais leur divergence n'était pas dans les fondements ou les bases de la Religion**. Les Compagnons ont divergé dans des affaires mineures du ressort des branches (fourou') et étaient unis dans la croyance comme cela a été montré par les savants de la guidance

comme Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah qu'Allah lui fasse miséricorde :

"Et ce qui est entendu c'est que les Compagnons –qu'Allah les agrée– ne se sont jamais battus au sujet d'un principe (qâ'idah) parmi les principes de l'Islam à l'origine. Et ils n'ont jamais divergé dans quoi que ce soit parmi les fondements de l'Islam : que ce soit au sujet des Noms et Attributs d'Allah ou de la prédestination ou des affaires de l'ordre des noms et des jugements (al-asmâ~ wal-ahkâm) ou dans les affaires de l'ordre de la gouvernance".

Fin de citation.

Minhâj As-Sounnah An-Nabawiyyah v.6 p.336.

Le très savant Cheikh 'Abdel-Mouhsin Al-'Abbâd –qu'Allah le préserve– fut questionné en date du 20-08-1423h de la manière suivante :

"Est-il permis de dire que les Compagnons ont divergé dans la croyance ?".

Le noble cheikh –qu'Allah le préserve– répondit :

"Nous trouvons des divergences chez les Compagnons dans les affaires subsidiaires (fourou') et il n'y a absolument aucune divergence dans les fondements. Et s'il y en avait quelle serait alors la différence entre les Gens de la Sounnah et les innovateurs ?!".

Fin de citation.

Le fait est ici qu'il y a une forme de divergence qui est tolérée entre les Gens de la Sounnah par laquelle ils ne se déclarent pas les uns les autres mécréants ni innovateurs ou pervers seulement en raison du fait que quelqu'un a une position contraire.

Au contraire il se peut que les savants se réfutent les uns les autres et qu'un savant réfute la position que son frère parmi les Gens de la Sounnah a mais en même temps il préserve son honneur sans mettre en garde contre lui et sans ordonner aux gens d'arrêter de prendre de lui (la science) et sans ordonner aux gens de le boycotter.

Concernant l'imam Ach-Châfi'î –qu'Allah lui fasse miséricorde– (décédé en l'an 204 de l'Hégire), le très savant Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî –qu'Allah le préserve– mentionne qu'il a réfuté les opinions de son cheikh l'imam Mâlik (mort en l'an 179 de l'Hégire) –qu'Allah lui fasse miséricorde– et qu'il a réfuté les opinions d'Abou Hanîfah (mort en 150 de l'Hégire) –qu'Allah lui fasse miséricorde– et celles de ses deux compagnons.

Al-Layth bnou Sa'd a aussi réfuté les opinions de l'imam Mâlik dans un célèbre traité.

Et les deux Compagnons d'Abou Hanîfah –qu'Allah lui fasse miséricorde– Abou Yousouf et Mohammad bin Hasan Ach-Chaybânî se sont opposés à lui dans un tiers de son madhhab.

Cheikh Rabî' –qu'Allah le préserve– continue en disant :



"Les erreurs des savants dans cet aspect de la Religion ont beaucoup été réfutées et souvent et aucun de ceux qui ont critiqué n'ont utilisé le takfir (le fait de juger quelqu'un mécréant) comme un moyen de rabaisser le statut de celui qu'il a réfuté et dont il a montré les erreurs.

Et personne n'a parlé de cette manière car ces affaires ne sont pas considérées comme étant des péchés et des innovations (religieuses) par lesquelles quelqu'un est déclaré comme étant en état de péché ou mécréant ou par lesquelles la précision et la fiabilité d'un narrateur est dénigrée. Telle est la méthodologie des savants des Gens de la Souannah et du Consensus depuis les premiers temps de leur Histoire jusqu'à notre époque.

**Mais les gens des innovations (religieuses) et des troubles (ahl-albida' wal-fitan) sont apparus avec des nouvelles méthodologies comme la méthodologie d'Al-Mouwâzanât afin de protéger les gens qui possèdent des innovations (religieuses) majeures".**

Fin de citation.

Bayân fasâdi al-mi'yâr, hiwâr ma'a hizbiyyin moutasattir p.7-8.

Le Faqîh Cheikh Al-'Othaymîn –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

**"Premièrement, sache que la divergence des savants de la communauté de l'Islam, si elle a lieu au sujet de l'effort d'interprétation alors cela ne nuit pas à celui à qui la justesse (dans sa conclusion) n'a pas été accordée** car le Prophète

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : "Lorsque le juge juge et fait son effort d'interprétation et qu'il est correct (dans ce jugement) il a alors deux récompenses et lorsque le juge juge et fait son effort d'interprétation mais qu'il est en erreur (dans ce jugement) il a alors une seule récompense".

Rapporté par Al-Boukhârî n° 7352.

**Cependant, celui pour qui la vérité a été rendue claire, alors le suivi de la vérité lui devient alors obligatoire dans toute situation.**

**La divergence qui a lieu entre les savants de la communauté islamique n'est pas une raison pour que les cœurs divergent car la divergence des cœurs amène à une grande et immense corruption** comme Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Et obéissez à Allah et à Son messager; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants".

Sourate Al-Anfâl v.46.

La divergence entre les savants qui est considérée comme admissible qui est mentionnée et citée c'est la divergence qui a une possibilité à travers l'investigation.

**Quant à la divergence des gens de la masse, ceux qui ne comprennent pas et n'ont pas de fiqh alors aucune considération ne lui est donnée.**

Pour cette raison il est obligatoire au commun des musulmans de retourner vers les gens de science comme Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) : "Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas". Sourate An-Nahl v.43. Quant à la question de celui qui a posé la question : "Est-ce que cette admissibilité est pour toutes les affaires de l'ordre de la divergence?". Alors ce n'est pas le cas.

La divergence a lieu au sujet de certaines affaires et en dehors de ces affaires il y a unanimité (des savants) et il n'y a pas de divergence à leur sujet.

Cependant il y a des affaires au sujet desquelles il y a une divergence de l'ordre de l'effort d'interprétation ou certaines personnes sont plus savantes que d'autres dans leur science et dans leur compréhension des textes du Coran et de la Sounnah et c'est là que la divergence a lieu.

Quant aux affaires de l'ordre des principes fondamentaux, il y a rarement une divergence à leur sujet.

Fin de citation.

Al-Fatâwâ Ach-Char'iyyah fil-masâil al-'asriyyah min fatâwâ 'oulamâ bilâd al-harâm p.792.

Ici Cheikh Ibn ‘Othaymîn –qu’Allah lui fasse miséricorde– affirme qu’il y a des divergences dans l’effort d’interprétation des savants qui ne nécessitent pas une séparation des cœurs encore moins un boycott (hajr) et une mise en garde !

Savoir faire la différence entre les affaires où la divergence est tolérée et celles où elle n’est pas tolérée est vraiment important pour ceux qui se lancent dans la voie de la rectification et de la dissémination de la science.

Si quelqu’un n’est pas capable de faire la distinction entre les deux, il sera rapide et hâtif à juger les Gens de la Sounnah comme étant des égarés comme c’est devenu apparent chez certains jeunes !

Ou quelqu’un pourrait voir les gens de l’innovation (religieuse) comme étant des Gens de la Sounnah comme c’est le cas d’autres !

5) L’étudiant en sciences islamiques, celui qui en a la capacité se doit de chercher la vérité lorsque les savants divergent !

La divergence des savants dans les affaires de l’ordre de l’effort d’interprétation n’est pas une permission de choisir et prendre ce que l’on veut, au contraire l’étudiant en sciences (islamiques) devrait regarder dans les opinions de différents savants et chercher ce qui lui apparaît comme étant le plus proche de la vérité.

Le très savant Ibn Al-‘Othaymîn –qu’Allah lui fasse miséricorde– fut questionné au sujet de la divergence d’avis chez les savants en raison de leurs efforts d’interprétation variés et qu’il (celui qui pose la question)

n'était pas capable d'arriver à une conclusion et que cela lui causait une confusion.

Donc le cheikh –qu'Allah lui fasse miséricorde– répondit de la manière suivante :

"Ce problème qui a été présenté dans cette question par celui qui la pose n'est pas seulement un problème pour l'étudiant en sciences (islamiques) mais c'est certes un problème général pour tout le monde – que lorsqu'il voit une divergence entre les savants il tombe dans une confusion– cependant la réalité est qu'il n'y a pas de confusion en cela.

Cela est dû au fait que si une personne a des avis juridiques différents devant lui, alors il suit celui qui lui apparaît le plus proche de la vérité et cela en accord avec la quantité de sa science et la force de sa Foi à l'exemple de la personne qui lorsqu'elle est malade et que deux docteurs divergent au sujet du traitement, le patient prendra alors la parole de celui qu'il considère comme étant le plus fort en preuves dans la description du traitement.

Donc, si les deux affaires lui apparaissent similaires en termes de force des preuves –c'est-à-dire qu'il n'est pas à même de discerner lequel des deux savants a la position la plus forte– alors ici certains savants ont dit que la personne devrait prendre ce qui est l'avis des deux qui est le plus difficile car c'est une approche plus sûre.

Certains savants ont dit qu'elle devrait prendre l'avis le plus facile car c'est ce qui est la base dans la Religion et il a aussi été dit qu'il a le choix

entre les deux. Et l'avis le plus fort est qu'il suive le plus facile car c'est ce qui est en accord avec la facilité dans la Religion et ce en raison de la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous".

Sourate Al-Baqarah v.185.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion".

Sourate Al-Hajj v.78.

Et aussi la parole du Prophète ﷺ :

"Facilitez et ne rendez pas les choses difficiles".

Rapporté par Al-Boukhârî dans le chapitre de la science n°69.

Et cela est en raison du fait que la base est de dégager la responsabilité et ce jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose de fermement établi qui lève cette base.

Et ce principe est pour celui qui n'est pas capable d'arriver à la vérité par lui-même et si, au contraire, il est capable d'arriver à la vérité comme l'étudiant en sciences (islamiques) qui est capable de lire ce qui a été dit sur cette affaire particulière, alors il tire une conclusion avec ce qu'il voit en se basant sur les preuves de la Législation qu'il a avec lui.

Et donc dans cette situation il lui (l'étudiant en sciences islamiques) est nécessaire de rechercher et de lire afin qu'il puisse savoir ce qui est le plus correct parmi ces paroles dans lesquelles les savants ont divergé.

6) L'étudiant en sciences islamiques ne précède pas les savants et préfère les avis des savants à son propre avis. Et préférence est donnée aux savants les plus âgés :

Un étudiant en sciences islamiques ne devrait pas formuler son propre avis sans avoir été précédé par un savant car cela l'amènera à tomber dans l'erreur et la déviance, si ce n'est pas immédiatement c'est après un certain temps.

Être indépendant quant aux savants et leurs avis juridiques est une cause de destruction d'un jeune dans les premiers temps de sa quête de la science (religieuse).

Les pieux prédécesseurs de cette communauté avaient l'habitude de donner préséance aux savants les plus grands en science et les plus âgés sur les chouioukh qui sont plus jeunes même si tous ont de la vertu.

Cheikh Al-Fawzân –qu'Allah le préserve– cite dans son article intitulé :

"Fi fadli al-'oulamâ al-'âmilîn wal-hathi 'ala at-ta'alloumi minhoum"

(Au sujet de la préséance des savants qui mettent leur science en pratique et l'incitation de prendre la science d'eux) la parole de 'Abdoullâh ibn Mas'oud –qu'Allah l'agrée– qui dit :

"Les gens n'auront de cesse d'être sur le bien tant qu'ils prendront de leurs savants, les plus grands et les plus âgés. Et lorsqu'ils prennent la science de leurs jeunes et de leurs idiots, ils sont détruits".

Rapporté par Ibn Mandah dans le Mousnad d'Ibrâhîm ibn Âdam p.34.

Le très savant Cheikh Al-Fawzân –qu'Allah le préserve– a aussi cité la parole du Messager d'Allah ﷺ dans laquelle il dit :

"Fait certes partie des Signes de la Dernière Heure que la science sera prise des plus jeunes/des moindres".

Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Kabîr (22/362) et jugé authentique par Cheikh Al-Albânî dans As-Sahîhah (695) et Sahîh Al-Jâmi' (2207).

Le noble savant Cheikh 'Abdes-Salâm bin Barjis –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit dans son excellente épître intitulée : "Awâiqou at-talab" que les savants ont divergé au sujet du sens du mot "jeunes" dans ces narrations.

Et les paroles ont été citées par Ibn 'Abdil-Barr dans "Al-Jâmi'"(1/157) et l'imam Ach-Châtibî dans Al-I'tisâm (2/93).

Puis il mentionna qu'Ibn Qoutaybah a été plus loin sur l'avis que le terme "sighâr" réfère à ces jeunes en âge et donc Ibn Qoutaybah –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit au sujet de la parole d'Ibn Mas'oud qu'Allah l'agrée:

"Ce qu'il entend par cela c'est que les gens ne cesseront d'être dans le bien tant que leurs savants seront les plus âgés et que leurs savants ne



sont pas les jeunes. Et la raison de cela est que les plaisirs de la jeunesse ont quitté celui qui est âgé et de même l'ont quitté son excitation et sa colère, sa précipitation et son idiotie et maintenant il est âgé et accompagné de son expérience, de sa pratique et de son expertise.

Les doutes n'entrent pas dans sa science et il n'est pas submergé par le désir.

Il ne penche pas vers l'avidité ou l'envie et il n'est pas dupé par Satan comme le jeune est dupé.

Et avec les années arrivent la dignité et la sérieuxité et le respect et le prestige.

Il est possible que ces caractéristiques (blâmables) affectent un jeune alors que celui qui est âgé est en sécurité par rapport à cela et donc s'il en est affecté et qu'il donne une fatwâ il ruine autrui et se détruit lui-même".

(Le terme "sighâr" peut-être aussi facilement utilisé pour décrire les gens de l'innovation (religieuse) comme l'a dit Ibn Al-Moubâarak).

Les premiers pieux prédécesseurs furent éduqués à donner préséance aux fatâwâ et à la compréhension de ceux qui les ont précédés parmi les premières générations.

L'imam Ibn Al-Qayyim –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

"Chapitre : La permissibilité de donner la fatwâ en se basant sur les narrations des pieux prédécesseurs et les fatâwâ des Compagnons et

qu'ils sont plus en droit que leur avis soit pris que les avis et les fatâwâ de ceux qui sont arrivés après, et qu'ils seront plus proches de la vérité conformément au fait qu'ils sont plus proches de l'époque du Messager d'Allah ﷺ.

Et les fatâwâ des Compagnons sont plus en droit d'être prises que celles des Tâbi'oun (ceux qui leur ont succédés) et les fatâwâ des Tâbi'oun sont plus en droit d'être prises que celles de ceux qui leur ont succédés (Tâbi'ou at-tâbi'în) et ainsi de suite.

Donc au plus proche il sera de l'époque du Messager d'Allah

ﷺ au plus probable il sera correct.

Et ce jugement est dans un sens général et pas nécessairement dans toutes les affaires".

I'lâm Al-Mouwaqqi'în v.4 p.148.

7) La différence entre les réfutations des Gens de la Sounnah à l'encontre des Gens de la Sounnah et les réfutations des Gens de la Sounnah à l'encontre des gens des innovations (religieuses) :

La position des Gens de la Sounnah est qu'il est permis de réfuter l'opinion opposée avec les preuves en notant que cette réfutation est entre les Gens de la Sounnah.

Notre Cheikh, Ahmad As-Soubay'î -qu'Allah le préserve- a dit de manière concise et excellente :

"Tous les gens de science font des erreurs mais les erreurs des Gens de la Sounnah et des gens de science diffèrent des erreurs des gens de l'innovation (religieuse) fondamentalement et généralement comme la manière de se comporter avec ces différences diffère également.

Donc l'erreur du savant ou de l'étudiant est réfutée dans les affaires basées sur la science mais il n'est pas attaqué et on ne met pas en garde contre lui ni traité sévèrement de la manière dont les gens de l'innovation (religieuse) sont traités.

Et c'est en fonction de cela que les gens de science ont procédé".

Le 19 de Mouharram 1431 de l'Hégire correspondant au 25 Décembre 2010.

Et il y a de nombreuses différences entre ce type de conseil ou de réponse et la réfutation qui est faite contre les gens de l'innovation (religieuse), les sectaires (al-hizbiyyoun) et les gens des passions et de la division.

Plusieurs de ces différences sont citées ci-dessous :

Réfuter et démasquer ceux qui appellent à l'innovation (religieuse) et au sectarisme est une obligation qui est une obligation qui incombe à une partie de la communauté de s'en acquitter (Fard kifâyah). Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit : "Et comme les imams de l'innovation (religieuse) parmi les gens qui parlent en opposition au Livre d'Allah et à la Sounnah ou qui ont des méthodes d'adoration en opposition au Livre d'Allah et à la Sounnah, clarifier leur situation et

mettre en garde la communauté contre eux est une obligation selon l'unanimité des musulmans. La purification du Chemin d'Allah, Sa Religion, Sa Voie, Sa Législation et repousser la transgression de ceux-là et les détester pour cela est une obligation communautaire et ce à l'unanimité des musulmans. Et si ce n'était ceux qu'Allah a dressés afin de repousser le mal de ceux-là, la religion aurait été altérée et son altération aurait été plus grave que la corruption de l'occupation de l'ennemi qui est en guerre (contre nous) ; car l'ennemi parmi ceux qui sont en guerre contre nous, s'ils nous envahissent, ne corrompent les cœurs que de manière consécutive tandis que ceux-là corrompent les cœurs en premier." Majmou' Al-Fatâwâ v.28 p.231-232.

Et bien sûr le savant de la Sounnah qui a fait une erreur et qui est connu pour adhérer aux fondements et aux principes fondamentaux mais qui a fait une erreur dans une affaire de l'ordre de l'effort d'interprétation ne doit pas être traité de cette manière.

Il est conseillé, corrigé mais il n'est pas pire que "la corruption de l'occupation de l'ennemi qui est en guerre (contre nous)".

Cependant, si son opposition est dans les fondements, dans ce au sujet duquel les pieux prédécesseurs n'ont jamais permis de diverger, alors il est conseillé par les savants qui lui écrivent, lui parlent et rectifient son affaire. S'il persiste dans l'opposition des fondements des pieux prédécesseurs, dans ces points où il y a unanimité alors les savants en premier réfutent un individu tel quel et les gens les suivent.

L'opposition à la croyance et au manhaj peut être dans un point ou

plusieurs points et ce n'est pas le cas qu'une opposition à la croyance est tolérée mais si c'est plusieurs alors c'est réfuté. Au contraire toute opposition à la croyance et le manhaj est réfutée".

Ecrit par Abu Khadeejah, Salafi Publications, Birmingham.

Traduit de l'Anglais par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân, Salafi Publications Francophone, Birmingham.

Source :

<http://www.salafitalk.net/st/viewmessages.cfm?Forum=9&Topic=12294>

(A suivre in châa Allah)...